

## COG MSA 2021 2025 APRÈS LA SIGNATURE, LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES !

Le ton est donné.

Dans de nombreuses caisses, les directions organisent dès cette semaine des heures supplémentaires le samedi matin et sur plusieurs semaines. **Dans certaines caisses, elles sont obligatoires.**

A écouter certaines directions, c'est le seul levier dont nous disposons aujourd'hui pour améliorer de manière significative le niveau de stocks et la qualité du service aux assurés.

Il est demandé aux salariés, dans un esprit d'entraide et de solidarité d'entreprise, et aussi pour améliorer la situation des domaines, à chacun de participer à cet effort collectif.

### Quelle honte !!!

Alors que depuis des mois nos employeurs nous annoncent ne pouvoir embaucher faute de signature de la COG, une fois celle-ci obtenue, ce n'est pas d'embauche dont il est question mais de travail en plus pour les salariés.

**Des millions de chômeurs attendent du travail, au risque de perdre leurs indemnités ou de les voir diminuer depuis le 1er octobre, mais la MSA a choisi de leur fermer la porte.**

### Travailler plus pour gagner plus ?

**Il est totalement inadmissible de rentrer dans cette logique.**

**Pour la CGT, la valeur du point doit être augmentée sans délai pour rattraper le pouvoir d'achat perdu :**

La dernière augmentation de 0,4 % date de septembre 2017.

L'inflation ne cesse d'augmenter : 2,7 % en 1 an !

## POUR LA CGT, IL EST TEMPS DE S'ORIENTER VERS LES 32 HEURES POUR PERMETTRE À CHACUN DE VIVRE DE SON TRAVAIL.

|  |                          |   |
|--|--------------------------|---|
|   | <b>REJOIGNEZ LA CGT</b>  | <b>VOUS SYNDIQUER</b>   |
|  | FNPOS Cgt / se syndiquer |  |
| NOM - PRÉNOM : .....   |                          |   |
| ADRESSE : .....  |                          |   |
| CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  |                          |   |
| EMAIL : ..... PORTABLE : .....   |                          |   |
| PROFESSION : ..... ENTREPRISE : .....  |                          |   |
| SECTEUR D'ACTIVITÉ : .....   |                          |   |
| Bulletin d'adhésion à renvoyer à la<br>Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux<br>263 Rue de Paris - Case 536 - 93515 Montreuil Cedex<br>Email : <a href="mailto:fede@orgasociaux.cgt.fr">fede@orgasociaux.cgt.fr</a> - Téléphone : 01 55 82 87 01 - Site : <a href="https://orgasociaux.cgt.fr/">https://orgasociaux.cgt.fr/</a> |                          |   |